



## ARRETE DE CIRCULATION - CIRCULATION ALTERNEE ROUTE DE LA GRUE

## Le Maire de Blaignan-Prignac,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2;

Vu le code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

**Vu** la demande de remplacement de poteau Télécom par l'entreprise **DA SOLUTIONS** domiciliée 13 avenue d'Aygu 26200 Montelimar, sur la route de la Grue

Considérant la nécessité de réglementer la circulation, afin de sécuriser les travaux sur la route de Grue

## ARRETE

Article 1 - L'entreprise DA SOLUTIONS, domiciliée 13, avenue d'Aygu 26200 Montelimar, est autorisée à effectuer les travaux cités ci-dessus sur la route de la grue dans la commune. Les travaux sont programmés du 23 décembre 2024 au 30 janvier 2025.

## Article 2 - Pendant la durée des travaux :

- · La circulation sera alternée manuellement,
- Le stationnement sera interdit,
- · Le dépassement sera interdit,
- La vitesse sera limitée à 30 Km/h

**Article 3** - La pose de la signalisation temporaire, sa maintenance et la dépose seront assurées par l'entreprise qui réalisera les travaux

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans la commune aux lieux et places habituels

**Article 5**- Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lesparre-Médoc, pour l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Blaignan-Prignac, le 17 décembre 2024

Le Maire, Alexandre PIERRARD

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

6 rue de Verdun – 33340 BLAIGNAN-PRIGNAC Tél. : 05 56 09 04 82 - Fax : 05 56 09 03 34